



Pacs avec convention de indivision

Par **Mlle32**, le **16/02/2022** à **15:04**

Bonjour je suis pacsée avec mon compagnon avec une convention d indivision. Nous nous séparons suite à des violences conjugales(une plainte est déposé). Nous avons acheté divers meuble pendant notre pacs et une voiture facture à mon nom et carte grise ou monsieur est en cotitulaire.

Il refuse de me restituer tout mes biens d avant pacs sous prétexte qu'il veut garder la voiture sans négociation. J aimerais savoir sous le régime de l indivision si IE fait que l'un des deux a donné plus d argent que l autre pour l achat de la voiture change quelque chose ou si c'est divisible par moitié quand même quelque soit le montant mis de chaque côté. Et j'aimerais savoir comment puis je récupérer mes affaires d avant pacs qu il détient toujours a ce jour.Merci de votre retour